

<http://www.snetap-fsu.fr/Professeurs-Documentalistes-et.html>



Professeurs-Documentalistes et rénovation des diplômes : Refusons les régressions pédagogiques et statutaires.

- Les Dossiers - Pédagogie -
Date de mise en ligne : lundi 16 octobre 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Professeurs-Documentalistes Un métier, des statuts en danger !

Menaces sur notre statut ! ! ! !

- Quel professeur documentaliste souhaite aujourd'hui devenir archiviste ou bibliothécaire à 36 h semaine, travailler pendant les congés scolaires, ne plus avoir de prime [ISOE](#), et par le jeu des diminutions d'horaires de cours, assurer seul la gestion du [CDI](#) en voyant disparaître systématiquement les deuxième postes ?
Aucun.. et pourtant, **la tendance pourrait être à cette dérive, notamment avec le projet de réforme du module D22....**
Il est temps de réagir, et d'anticiper de pareilles propositions.
Ensemble, avec le SNETAP-[FSU](#), exigeons le respect de nos statuts, des notes de service et des référentiels de formation.

Un projet dangereux qu'il nous faudra combattre !

- Dans le contexte actuel de rénovation des diplômes, des référentiels et des grilles horaires, avec le SNETAP, **les professeurs-documentalistes tiennent à réaffirmer leur attachement aux quatre missions et plus particulièrement la mission pédagogique du référentiel CDI**, dans le respect de la note de service.
- Ensemble, avec le SNETAP-FSU, réaffirmons la nécessité de **pérenniser la pédagogie documentaire**, indispensable à la formation de nos élèves, des étudiants et des apprentis.
- Dans une société d'information, les compétences visant à savoir la rechercher, l'analyser et l'organiser sont indispensables à maîtriser, pour tout individu responsable, dans son **cursus scolaire comme dans sa vie citoyenne**.
- Même si l'évolution des technologies de l'information conduit peut être à adapter les référentiels de formation, nous considérons comme essentiel que le **professeur documentaliste continue à certifier les compétences documentaires**.
- Aucune adaptation ne serait acceptable si elle se traduisait par une diminution des heures, ou une remise en cause des seuils de dédoublement. Notre pédagogie reposant sur des travaux pratiques, de fait, les moyens informatiques doivent être les supports privilégiés de ces enseignements.
- Former des étudiants capables de s'insérer avec succès dans le schéma européen de formation, implique que le module D22 soit enseigné par des professionnels de l'information et de la documentation.

Avec le SNETAP-FSU, exigeons :

- Le **rétablissement des 40 heures** d'enseignement par le professeur-documentaliste en [BTSA](#),
- Le **rétablissement du seuil de dédoublement** à 16 étudiants pour cet enseignement,
- Le maintien des objectifs actuels visés par le module D22,
- Le **maintien de l'épreuve certificative** évaluée par le professeur documentaliste,
- le **rétablissement du dédoublement en G1**

Avec le Snetap-FSU, imposons notre présence dans les réunions de travail sur le module D22, dans un contexte où le projet de réforme des BTSA aqua et service, pratiquement bouclé, va servir de modèle pour le tronc commun des autres BTSA qui doit être terminé en décembre 2006.

Il appartient à chacun de se mobiliser sur le terrain et de nous faire remonter toutes les situations et les remarques à ce sujet.

Il en va de la survie des professeurs-documentalistes dans l'enseignement agricole public !

octobre 2006